



TRAVAUX EN HAUTEUR

RÉCEPTION ÉCHAFAUDAGE FIXE

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les personnels qui réceptionnent les échafaudages.

OBJECTIF

Préserver sa santé et celle des autres travailleurs.
Vérifier un échafaudage de pied conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004.
Réaliser des vérifications sur l'échafaudage.

CONTENU

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

PUBLIC

Cette formation vise les salariés désignés par le chef d'entreprise appelés à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par une personne compétente conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et travaux dirigés.
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et réussite avec une durée de validité de 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage (7 heures) 180€ HT/pers.

NOTA

Formation inter entreprise avec 10 stagiaires maximum par session